

20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

LAMY DU BATIMENT SARL****

110 AVENUE JACQUES SIMON

51470 Saint-Memmie

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
25/03/2026	F01260300053	411249	F01260300053	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Thibie					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	7	M3	131.50	920.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	7	UN	1.50	10.50	20 %
506	TAXE CARBONE	7	UN	1.50	10.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	7	UN	2.50	17.50	20 %
552	REP	7	UN	1.68	11.76	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 970.76 €

Total TVA : 194.15 €

Total TTC : 1,164.91 €

RESTE A PAYER : 1,164.91 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300053	F01260300053	25/03/2026	411249	LAMY DU BATIMENT SARL*

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 124915 Thibie						
19/03/2026	001126256	411249	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	7	M3
19/03/2026	001126256	411249	552	ECO-PARTICIPATION	7	UN